

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Allah,
Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans le bas monde
mais aux seuls croyants dans l’au-delà, Celui Qui accorde
beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*Louanges à Allah le Seigneur des mondes,
والصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ
que l’honneur et l’élévation en degrés soient accordés à
notre maître Mouhammad le Messager de Allah,
ainsi que la préservation de sa communauté
de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n°997

Discours du vendredi 2 novembre 2018, correspondant au 24 safar 1440 de l’Hégire

Al-hamdou lil-Lahi¹ was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin r-raçouli l-Lah ; ya ‘ayyouha l-Ladhina ‘amanou t-taqou l-Lah.

Indication du jugement du voyage pour visiter la tombe du Prophète Mouhammad

La louange est à Allah, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le remercions, nous recherchons Son Pardon et nous nous repentons à Lui. Nous demandons à Allah de nous préserver du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que Allah guide, nul ne l’égare et celui que Allah égare, nul ne le guide. Je témoigne qu’il n’est de dieu que Allah, qu’Il est le dieu unique et qu’Il n’a pas d’associé, qu’Il n’a ni équivalent ni semblable. Et je témoigne que notre maître, notre bien-aimé, notre éminence et notre guide, la cause de notre joie, Mouhammad, est Son esclave et Son Messager, Son élu et Son bien-aimé, celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, guide vers la voie de bien, porteur de bonne nouvelle pour les obéissants et avertisseur d’un châtement pour les désobéissants. Que Allah l’honore et l’élève davantage en degrés, ainsi que tous les autres messagers qu’Il a envoyés.

Esclaves de Allah, je vous recommande ainsi qu’à moi-même de faire preuve de piété à l’égard de Allah Al-[^]Aliyy, Al-[^]Adhim, de s’attacher à la voie du Prophète honoré, celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les Mondes, en tant que secourreur pour ceux qui sont dans

¹ Il s’agit des piliers selon Ach-Chafi[^]yy pour ceux qui serait amené à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

la difficulté, en tant que refuge pour ceux qui sont dans la crainte. Que *Allah* l'honore et l'élève davantage en degré, que les invocations des anges des plus hauts degrés soient en sa faveur, lui qui est notre Maître et la lumière de nos yeux, *Mouhammad*, ainsi qu'à tous ses frères prophètes et envoyés.

Mes frères de foi, il est parvenu dans l'explication de Sa parole *ta^ala* :

﴿وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ جَاءُوكَ فَاسْتَغْفَرُوا اللَّهَ وَاسْتَغْفَرَ لَهُمُ الرَّسُولُ لَوَجَدُوا اللَّهَ تَوَّابًا رَحِيمًا﴾



[*sourat An-Niça' / 64*] (*walaw 'annahoum 'idh dhalamou 'anfouçahoum ja'ouka fastaghfarou l-Laha wastaghfara lahoumou r-raçoulou lawajadou l-Laha tawwaban rahima*) ce qui signifie : « **Et si, lorsqu'ils sont injustes envers eux-mêmes, ils venaient à toi et demandaient à Allah le pardon et que le Messager demandait à Allah le pardon en leur faveur, ils verraient que Allah est Celui Qui accepte le repentir et Qui est miséricordieux.** »

Dans cette '*ayah*, il est cité que celui qui a été injuste envers lui-même, que ce soit à cause d'une forme d'association ou d'une autre sorte de mécréance, ou par n'importe quel autre péché en deçà de la mécréance et de l'association, s'il se rend par la suite auprès du Messager de *Allah* en ayant regretté, en ayant demandé le pardon à *Allah* pour ce qu'il a commis, alors certes *Allah ta^ala* accepte son repentir et lui efface ses péchés.

La signification de la parole de *Allah ta^ala* :

﴿جَاءُوكَ﴾

(*ja'ouka*) c'est une parole adressée au Prophète ﷺ et cette venue auprès du Prophète n'est pas restreinte à la période où vivait le Prophète ﷺ. *An-Nawawiyy* et d'autres savants, ont en effet rapporté qu'un bédouin était venu auprès de la tombe du Messager de *Allah* ﷺ et qu'il avait dit : « *As-salamou ^alayka ya raçoula l-Lah ! Allah ta^ala a dit :*

﴿وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ جَاءُوكَ فَاسْتَغْفَرُوا اللَّهَ وَاسْتَغْفَرَ لَهُمُ الرَّسُولُ لَوَجَدُوا اللَّهَ تَوَّابًا رَحِيمًا﴾



(*walaw 'annahoum 'idh dhalamou 'anfouçahoum ja'ouka fastaghfarou l-Laha wastaghfara lahoumou r-raçoulou lawajadou l-Laha tawwaban rahima*) ce qui signifie : « **Et si, lorsqu'ils sont injustes envers eux-mêmes, ils venaient à toi et demandaient à Allah le pardon et que le Messager demandait à Allah le pardon en leur faveur, ils verraient que Allah est Celui Qui accepte le repentir et Qui est miséricordieux.** » *Et certes, j'ai été injuste envers moi-même, je suis venu à toi en demandant pardon pour mon péché.* » Puis il partit. Auprès de la tombe honorée, il y avait un homme qui avait entendu ce bédouin et s'était assoupi après son départ. Cet homme a alors vu le Messager de *Allah* lui dire [une parole qui signifie] : « *Va rattraper ce bédouin et dis-lui que Allah lui a pardonné.* »

Celui qui se rend à la tombe du Prophète pour lui rendre visite, pour lui passer le *salām*, pour en tirer les moralités, pour rechercher des bénédictions, certes son intention est bonne et sa visite comporte du bien et des récompenses. *Al-Bayhaqiyy* a rapporté, d'après *Malikou d-dar*, celui qui était le trésorier de ^Oumar, qu'un compagnon nommé *Bilal Ibnou l-Harith Al-Mouzaniyy* était allé auprès de la tombe du Messager à l'époque de notre Maître ^Oumar que *Allah* l'a agréé, et avait dit : « Ô Messager de *Allah*, viens au secours de ta communauté, car certes, ils risquent de périr ! » c'est-à-dire à cause de la sécheresse.

Le Messager ﷺ était venu à cet homme dans son rêve et lui avait dit qu'ils allaient recevoir la pluie.

À son réveil, cet homme est parti voir notre maître ^Oumar, que *Allah* l'a agréé et il a fait part de son rêve. Notre maître ^Oumar s'était mis alors à pleurer. Fin de citation

De plus, ce *hadith* est confirmé et a une forte chaîne de transmission.

Après tout cela, comment certaines personnes, adeptes des mauvaises innovations, pourraient-elles prétendre qu'aller rendre visite à la tombe du Messager de *Allah* par recherche de bénédictions, serait interdit ou de l'association ?! Sur quoi se basent-elles pour dire qu'aller lui rendre visite serait interdit ? Et est-ce que Notre maître ^Oumar, les autres califes bien-guidés ainsi que les compagnons honorables, encourageaient à faire les choses blâmables et s'abstenaient d'interdire le mal ?! Jamais ! Ils sont innocents d'une telle conduite !

Quant à la parole du Prophète ﷺ :

((لا تُشَدُّ الرِّحَالُ إِلَّا إِلَى ثَلَاثَةِ مَسَاجِدَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَالْمَسْجِدِ الْأَقْصَى وَمَسْجِدِي هَذَا))

qui signifie : « **On ne voyage qu'à trois mosquées : la mosquée Al-Haram, la mosquée Al-Aqsa et ma mosquée que voici.** » elle n'exprime pas d'interdiction de rendre visite au Prophète ﷺ, car aucun savant digne de considération ne l'a dit. Elle signifie plutôt qu'il ne convient pas de voyager vers une mosquée afin d'y accomplir la prière, sauf si c'est vers l'une de ces trois mosquées-là, car la récompense de la prière n'est multipliée dans aucune mosquée sauf dans l'une ces trois-là.

Le *hafidh* *Ibnou Hajar Al-Asqalaniyy* a dit dans son livre *At-Talkhisou l-Habir*, en rapportant de certains savants, que ces trois mosquées étant équivalentes aux autres mosquées dans le fait d'être des mosquées, elles ne se distinguent des autres mosquées par l'incitation à voyager en vue de les visiter pour y accomplir les actes d'adoration, que par le fait qu'il s'agit de constructions des prophètes qu'ils ont instituées. C'est là qu'ils ont accompli la majorité de leurs actes d'adoration, c'est là qu'ils prodiguaient leurs conseils aux gens. Que *Allah* les élève davantage en degré et les préserve de ce qu'ils craignent pour leurs communautés. Du moment où il est demandé, dans ce *hadith*, de visiter ces mosquées, il est bien plus prioritaire de visiter ceux qui les ont construites et qui méritent davantage notre venue. Cette argumentation relève de ce que les spécialistes des fondements appellent l'argumentation basée sur la priorité induite. Ceci est clair pour celui à qui *Allah* a éclairé le cœur et qui a compris ce *hadith*.

Quant à celui qui a compris de ce *hadith* l'interdiction de voyager pour rendre visite au Prophète élu ou à un défunt musulman qui est dans sa tombe, il s'est évidemment trompé dans son argumentation et n'a pas compris sa vraie signification.

Comment n'en serait-il pas ainsi alors qu'il est parvenu un autre *hadith* expliquant ce *hadith* à savoir :

((لا يَنْبَغِي لِلْمَطِيِّ أَنْ تُشَدَّ رِحَالُهُ إِلَى مَسْجِدٍ يُبْتَغَى فِيهِ الصَّلَاةُ غَيْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَالْمَسْجِدِ الْأَقْصَى))

ce qui signifie : « **Il ne convient pas de voyager vers une mosquée pour y accomplir la prière autre que la Mosquée Al-Haram, la Mosquée Al-Aqsa et Ma mosquée que voici...** »

Ce *hadith*, qui a été rapporté par l'Imam 'Ahmad dans son *Mousnad*, indique que le sens de l'autre *hadith* qui signifie « **On ne voyage qu'à trois mosquées** » est qu'on ne voyage pas vers un endroit pour y accomplir la prière sinon vers ces trois mosquées-là. Quant à prendre ces mosquées pour destination dans un autre but que d'y accomplir la prière, comme pour apprendre la science de la religion ou visiter des prophètes et des vertueux, cela n'est pas mentionné dans ce *hadith* et ce n'est pas une chose interdite. Cette version du *hadith* explique la première et la meilleure manière d'expliquer un *hadith*, c'est en de servant d'une '*ayah* ou d'un *hadith*.

Après toutes ces indications, il devient clair pour toi mon frère musulman que visiter la tombe du Prophète fait partie des actes les plus éminents qui font gagner l'agrément de *Allah* et seul quelqu'un qui est privé de bien le renie. Le Prophète ﷺ a dit :

((مَنْ زَارَ قَبْرِي وَجَبَتْ لَهُ شَفَاعَتِي))

(*man zara qabri wajabat lahou chafa'ati*) ce qui signifie : « **Celui qui rend visite à ma tombe, mon intercession lui est due.** »

Et le poète a dit :

لَطِيْبَةٌ عَرَّجَ إِنَّ بَيْنَ قِبَابِهَا حَيِّبًا لِأَدْوَاءِ الْقُلُوبِ طَيِّبٌ
إِذَا لَمْ تَطْبُ فِي طَيِّبَةٍ عِنْدَ طَيِّبٍ بِهِ طَابَتِ الدُّنْيَا فَأَيْنَ تَطِيْبُ

ce qui signifie : « **Pour Taybah, fais un détour, car entre ses coupoles, il y a un bien-aimé qui guérit les cœurs. Si tu ne t'es pas apaisé à Taybah auprès de quelqu'un de bon qui a embelli le bas-monde, où cherches-tu alors à être apaisé ?** »

Mes frères de foi, il est recommandé aux visiteurs d'avoir, en plus de l'intention de visiter le Prophète, d'avoir pour intention de rechercher l'agrément de *Allah* par ce voyage jusqu'à sa mosquée et d'y accomplir la prière. Il est recommandé aussi de faire le *ghousl* avant d'y entrer. Le visiteur met ses vêtements les plus propres et accomplit la prière de salutation de la mosquée dans *Ar-Rawdah* ou ailleurs dans la mosquée, pour remercier *Allah* de cette grâce éminente et en invoquant afin que *Allah* lui accorde de pouvoir achever tout ce qu'il avait eu pour objectif de faire et que sa visite soit acceptée par *Allah*. Ensuite, il va auprès de la tombe honorée et fait

face à son mur. Il se tient debout, en baissant le regard, dans un état de profond respect, de glorification et en libérant son cœur de toutes les attaches du bas-monde, en ayant présente dans son cœur l'éminence de cette station, puis il passe le *salām* et il n'élève pas la voix mais il baisse la voix et dit : « *As-salāmou ^alayka ya raçoulou l-Lah ! Allah ta^ala dit :*

﴿وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ جَاءُوكَ فَاسْتَغْفَرُوا اللَّهَ وَأَسْتَغْفَرَ لَهُمُ الرَّسُولُ لَوَجَدُوا اللَّهَ تَوَّابًا رَحِيمًا﴾



[*sourat An-Niça' / 64*] (*walaw 'annahoum 'idh dhalamou 'anfouçahoum ja'ouka fastaghfarou l-Laha wastaghfara lahoumou r-raçoulou lawajadou l-Laha tawwaban rahima*) ce qui signifie : « **Et si, lorsqu'ils sont injustes envers eux-mêmes, ils venaient à toi et demandaient à Allah le pardon et que le Messager demandait à Allah le pardon en leur faveur, ils verraient que Allah est Celui Qui accepte le repentir et Qui est miséricordieux.** »

Et certes, j'ai été injuste envers moi-même, je suis venu à toi en demandant pardon pour mon péché et en recherchant ton intercession à mon Seigneur. »

*Ô toi le meilleur de ceux dont le corps fut inhumé,
par son parfum la terre alentours fut embaumée,
Mon âme est attachée à une tombe par toi habitée,
dans laquelle réside la chasteté, l'excellence et la générosité.
Tu es l'intercesseur dont on espère l'intercession,
sur le pont, si jamais le pied venait à glisser.
Et jamais je n'oublierai tes deux compagnons,
mes salutations à vous tant que le bas-monde continuera d'exister.*

Et *At-Tabaraniyy*, *Al-Bayhaqiyy* et d'autres ont rapporté :

((مَنْ حَجَّ فَزَارَ قَبْرِي بَعْدَ وَفَاتِي فَكَأَنَّمَا زَارَنِي فِي حَيَاتِي))

(*man hajja fazara qabri ba^da wafati faka'annama zarani fi hayati*) ce qui signifie : « **Celui qui fait le pèlerinage et qui visite ma tombe après ma mort, c'est comme s'il m'avait visité de mon vivant.** »

Ô *Allah*, accorde-nous de lui rendre visite ۞, accorde-nous son intercession, accorde-nous de le voir dans le rêve et avant de mourir, ô Toi le Seigneur des Mondes.

Après avoir tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi que vous-mêmes.

Second Discours² :

Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadir-raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-Ladhina 'amanou ttagou l-Lah.

² Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi^iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.